

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2628

28 octobre 2008

SOMMAIRE

Aaxxes S.A.	126131	Licensing Invest S.A.	126137
Aon Finance Luxembourg S.à r.l.	126115	LPCO Investments S.à r.l.	126141
Aon Risk Services (Europe)	126115	Monali S.A.	126139
Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l.	126143	MyTravel Licensing S.à r.l.	126141
Bencorp S.A.	126131	NATIXIS Alternative Investments Inter-	
Biomass Investments S.A.	126105	national S.A.	126135
Dockland Development S.A., SICAR	126136	Parkway S.A.	126137
Donau S.à r.l.	126127	Pedus Security S.à r.l.	126144
Dussmann Security S.à r.l.	126144	Richemont Holding Services S.A.	126132
Enairsol S.A.	126130	Royale Neuve V S.à r.l.	126139
EQT Mezzanine SSP S.à r.l.	126127	SATPO-ML JV Co S.à r.l.	126105
Fadore S.à r.l.	126141	Sifold S.A.	126132
Financière Hobby S.A.	126136	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A.	
Fora Investment S.à r.l.	126126	126140
GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l. ...	126140	Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A. ..	126141
GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l. ...	126140	Thomasson SA	126137
GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l.		Top Paradis Holding S. à r. l.	126100
.....	126132	Turf Capital S.A.	126137
GSO Luxembourg Origination Funding S.à		Uni Land Luxembourg S.A.	126144
r.l.	126144	Uni Solar SA	126144
Hot Publicité	126125	Virmont	126103
Innova Financial Holding S.à r.l.	126136	Vitrum Lux S.A.	126131
Investissements du Centaure	126136	Waterside Property S.A.	126103
John Deere Funding S.A.	126144	WB International Holdings V S. à r. l. ...	126100
John Deere Funding S.A.	126098	Worldstar Investments S.à r.l.	126140

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.958.

In the year two thousand and eight, on the third of September.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "John Deere Funding S.A.", a public limited company, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, B.P. 1685, L-1016 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 101.958 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg) dated 8 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, No. 980, p. 47008 dated 2 October 2004.

The articles of association (the "Articles") have not been amended until today.

The shareholders are represented by Flora Gibert, jurist, (the "Proxy Holder"), professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated 28 August 2008.

The meeting is presided by Flora Gibert (the "Chairman"), prenamed.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholders (the "Shareholders") present or represented and the number of shares held by the Shareholders are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies "ne varietur" will be registered with this deed.

II. As appears from the attendance list, the 31 (thirty-one) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting.

III. All the Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The Company has no outstanding debt securities as of the date of this meeting.

V. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

It is proposed to amend article 4.1 of the Articles, the content of which shall be read as follows:

"4.1. Issue both long-term, medium-term and short-term debt instruments, other instruments or certificates, whether on a senior or subordinated basis, to third parties or obtain loans or any other form of credit facility to fund Deere & Company's operations and the operations of Deere & Company's subsidiaries and affiliates. It may from time to time without limit as to amount, issue, sell, pledge or otherwise dispose of appropriate instruments to evidence such indebtedness, and secure the payment thereof by mortgage, guarantees or other lien upon the whole or any part of the asset or property of the Company, whether at the time owned or thereafter acquired, or, by entering into appropriate hedging or other agreements."

After approval of the foregoing, the meeting unanimously adopted the following resolution:

Unique resolution

The Shareholders resolve to amend article 4.1 of the Articles, the content of which shall read as follows:

"4.1. Issue both long-term, medium-term and short-term debt instruments, other instruments or certificates, whether on a senior or subordinated basis, to third parties or obtain loans or any other form of credit facility to fund Deere & Company's operations and the operations of Deere & Company's subsidiaries and affiliates. It may from time to time without limit as to amount, issue, sell, pledge or otherwise dispose of appropriate instruments to evidence such indebtedness, and secure the payment thereof by mortgage, guarantees or other lien upon the whole or any part of the asset or property of the Company, whether at the time owned or thereafter acquired, or, by entering into appropriate hedging or other agreements."

There being no further business, the meeting closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarised deed has been prepared in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the Proxy Holder of the appearing persons, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «John Deere Funding S.A.» la («Société»), ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, B.P. 1685, L-1016 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.958 et constituée suivant acte par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 980, page 47008 à la date du 2 octobre 2004. Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés jusqu'alors.

Les actionnaires sont représentés par Flora Gibert, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous-seing privé en date du 28 août 2008.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert prénommée (le "Président).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires (les «Actionnaires»), présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur(s) mandataire(s), par le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste ainsi que les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 31 (trente et une) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée.

III. Tous les Actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. La Société n'a pas de titres de dette à la date de présente assemblée.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Il est proposé de modifier l'article 4.1 des Statuts, dont la teneur sera la suivante:

«4.1 Emettre des instruments représentatifs de dette de long, moyen ou court terme, ainsi que d'autres instruments ou certificats, que ce soit à titre non-subordonné ou subordonné, ou emprunter ou recourir à toute autre forme de financement afin de financer les opérations de Deere & Company ou les opérations des filiales et branches de Deere & Company. La Société peut, de temps à autres, sans limite quant au montant, émettre, vendre, gager ou autrement disposer d'instruments appropriés pour représenter des dettes, et garantir le paiement de celles-ci par la constitution d'hypothèques, de garanties ou d'autres privilèges sur tout ou partie des biens actuels ou futurs de la Société, ou en concluant des contrats de couverture de risque de change ou d'autres conventions.»

Après approbation des points précités, l'assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4.1 des Statuts, dont la teneur sera la suivante:

«4.1 Emettre des instruments représentatifs de dette de long, moyen ou court terme, ainsi que d'autres instruments ou certificats, que ce soit à titre non-subordonné ou subordonné, ou emprunter ou recourir à toute autre forme de financement afin de financer les opérations de Deere & Company ou les opérations des filiales et branches de Deere & Company. La Société peut, de temps à autres, sans limite quant au montant, émettre, vendre, gager ou autrement disposer d'instruments appropriés pour représenter des dettes, et garantir le paiement de celles-ci par la constitution d'hypothèques, de garanties ou d'autres privilèges sur tout ou partie des biens actuels ou futurs de la Société, ou en concluant des contrats de couverture de risque de change ou d'autres conventions.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces même personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la donnée en tête.

Lecture faite, le présent acte a été signé par les comparants et le notaire soussigné.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. Relation: LAC/2008/36282. — Reçu douze euros (€ 12,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008132448/211/114.

(080154892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**WB International Holdings V S. à r. l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Top Paradis Holding S. à r. l.).**

Capital social: EUR 27.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

In the year two thousand and eight, on the tenth of October
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TOP PARADIS HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 33, avenue Monterey, in L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.236 (the Company). The Company was incorporated on 16th December 2004 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 357 on April 20th, 2005. The last amendment was made by a deed signed on July 18th, 2008, of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 1906 on August 4th, 2008.

There appeared:

1) WB PARADIS HOLDINGS LLC, National Registered Agents, Inc. with head office in Dover, Delaware 19904 (USA), 160, Greentree Drive, Suite 101, hereby represented by Mr Vincenzo ARNO, maître en droit, professionally residing in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in New York (USA) on October, 9th, 2008, owner of 500 shares;

2) WB FSG LLC, National Registered Agents, with head office in Dover, Delaware 19904 (USA), 160, Greentree Drive, Suite 101, hereby represented by Mr Vincenzo ARNO, maître en droit, professionally residing in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in New York (USA) on October, 9th, 2008, owner of 596 shares.

Which proxies, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders hold all the 1,096 shares of EUR 25.- each in the share capital of the Company amounting to EUR 27,400.-;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company to WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l.;
3. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such name change;
4. Change of the signature regime;
5. Amendment of Articles 12 and 13 of the Articles of Association of the Company to reflect such change;
6. Miscellaneous.

III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders of the Company represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to change the name of the Company from TOP PARADIS HOLDING S.à r.l. to WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 4 of the Articles to reflect such name change so that article 4 shall henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name "WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l."".

Fourth resolution

Furthermore, the Shareholders resolve to change the signature regime and to create a class A manager and a class B manager. The company will be validly bound by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

Article 12, last paragraph will, from now on, read as follows:

" **Art. 12. last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one manager A and one manager B."

Article 13, sixth paragraph, will, from now on, read as follows:

" **Art. 13. sixth paragraph.** The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers and only if at least one manager A and one manager B are present or represented. Decisions shall be taken by the majority of the votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one manager A and one manager B have voted in favour of such decisions."

Fifth resolution

The shareholders, thereupon, resolve to nominate for an undetermined period:

- Mr Jeffrey KAPLAN, manager, with professional address in c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, NY10022-1010 New York, U.S.A, as A manager
- Mr Vincenzo ARNO', private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, as a B manager;
- Mr Raphaël Kemba TSHILUMBA, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, as B manager.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix octobre

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TOP PARADIS HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 33, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.236 (la Société). La Société été constituée le 16 décembre 2004 par un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 357 du 20 avril 2005.

La dernière modification des statuts a eu lieu par un acte du 18 juillet 2008 de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg, lequel acte été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C sous le numéro 1906 du 4 août 2008.

Ont comparu:

1) WB PARADIS HOLDINGS LLC, une société du Delaware, avec siège social à Dover, Delaware 19904 (USA), National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, ici représentée par M. Vincenzo ARNO, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York (USA) le 9 octobre 2008, propriétaire de 500 parts sociales,

2) WB FSG LLC, une société du Delaware, avec siège social à Dover, Delaware 19904 (USA), National Registered Agents, Inc., 160, Greentree Drive, Suite 101, ici représentée par M. Vincenzo ARNO, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New York (USA) le 9 octobre 2008, propriétaire de 596 parts sociales.

Les Associées ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les Associées détiennent toutes les 1.096 parts sociales de EUR 25.- chacune dans la capital social de la Société s'élevant à EUR 27.400.-;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Changement de nom de la Société en WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l.;
3. Modification de l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
4. changement du régime de signature de la Société;
5. Modification des articles 12 et 13 des statuts de la Société pour y refléter le changement du régime de signatures;
6. divers.

III. que les Associées ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui a été rendu accessible avant l'Assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier le nom de la Société de TOP PARADIS HOLDING S.à r.l. en WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter le changement de nom de la Société, de sorte que l'article 4 aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de "WB INTERNATIONAL HOLDINGS V S.à r.l.".

Quatrième résolution

Les Associées décident de modifier le régime de signature de la Société et constitue des gérants de classe A et des gérants de classe B.

L'article 12, dernier paragraphe, des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 12. dernier paragraphe.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe du gérant A et du gérant B."

Par cette modification il y a lieu de remplacer l'avant-dernier paragraphe de l'article 13 de la façon suivante:

" **Art. 13. avant-dernier paragraphe.** Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion et pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B soient présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion pour autant qu'au moins un gérant A et un gérant B aient voté en faveur de telles décisions."

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer pour une période indéterminée:

- M. Jeffrey KAPLAN, "manager", avec adresse professionnelle à c/o Westbrook Partners, 645 Madison Avenue, NY10022-1010 New York, U.S.A, comme gérant A

- M. Vincenzo ARNO', employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, comme gérant B;

- M. Raphaël Kamba TSHILUMBA, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, comme gérant B.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Arno et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2008, LAC/2008/41644. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008132726/5770/156.

(080155183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.762.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement le 2 octobre 2008*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2013:

- Monsieur Benoît DE FROIDMONT, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Adrien ROLLE, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Monsieur Miguel REYNDERS, administrateur de sociétés, demeurant au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008132560/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04506. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Virmont, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 575.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 130.052.

—
In the year two thousand and eight, on the seventh day of October,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Gérard Lussan, born in Paris, France, on 22 April 1938, residing at Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

hereby represented by Ms. Gaëlle Schneider, attorney, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole member of the Company VIRMONT (the "Sole Member"), incorporated by a notarial deed on the 25th of May 2007, published in the Mémoiral, Recueil Spécial C, number 1836 of August 30, 2008, and currently holds 5,750 (five thousand seven hundred and fifty) shares of a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, divided into 575 class A shares, 575 class B shares, 575 class C shares, 575 class D shares, 575 class E shares, 575 class F shares, 575 class G shares, 575 class H shares, 575 class I shares, 575 class J shares issued, all fully subscribed and entirely paid up.

The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of registered office of the Company
2. Amendment of the articles of association of the Company (the "Articles") to reflect the change of registered office of the Company
3. Miscellaneous

The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First Resolution

The Sole Member resolves to change the registered office of the Company from 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

Second Resolution

The Sole Member resolves to amend the first paragraph of the Article 5 of the Articles which shall read as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-Hamm, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers."

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Gérard Lussan, né à Paris, France, le 22 avril 1938, demeurant à Bannatyne Plantation House, Christ Church, Barbados, BWI,

dûment représenté par Maître Gaëlle Schneider, Avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant déclare être l'associé unique de la Société VIRMONT (l' "Associé Unique"), constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1836 du 30 août 2007, et détenir actuellement 5.750 (cinq mille sept cent cinquante) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, divisées en 575 parts sociales de la classe A, 575 parts sociales de la classe B, 575 parts sociales de la classe C, 575 parts sociales de la classe D, 575 parts sociales de la classe E, 575 parts sociales de la classe F, 575 parts sociales de la classe G, 575 parts sociales de la classe H, 575 parts sociales de la classe I, 575 parts sociales de la classe J, entièrement souscrites et libérées.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré être dûment informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Changement du siège social de la Société
2. Changement des statuts de la Société (les "Statuts") afin de tenir compte du changement de siège social de la Société.
3. Divers

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

Première Résolution

L'Associé Unique décide de changer le siège social de la Société du 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm.

Seconde Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts comme suit :

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance."

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française ; à la demande de ce même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : G. SCHNEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008, Relation: LAC/2008/41105. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132709/242/85.

(080155277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Biomass Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 103.291.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2008

- L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de:
Luc VERELST, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique).
- L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Claudine BOULAIN, employée privée, née le 2 juin 1971 à Moyeuve-Grande (France), demeurant profession-
nellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Extrait sincère et conforme
BIOMASS INVESTMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008132590/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

SATPO-ML JV Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 142.281.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventh of October,
Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. SATPO GROUP B.V., a company established under the laws of the Netherlands, registered under no. 34243136 at the Chamber of Commerce and Industries of Amsterdam, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, the Netherlands, represented by Marcus PETER, Rechtsanwält, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 6, 2008.

2. MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à R.L., a limited liability company established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered at the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, under number B 131.744, represented by Matthias PONS, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 6, 2008.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the attorneys of the above appearing persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above-mentioned appearing persons, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a Luxembourg limited liability company, société à responsabilité limitée, and to draw up its articles of incorporation as follows.

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the provisions of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended, (hereafter the "Law") as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The name of the company is "SATPO-ML JV Co S.à R.L." (the "Company").

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers (the "Board of Managers") of the Company.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the

transfer by sale, exchange or otherwise of real estate, stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may further participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated or group companies.

The Company may also establish branches and subsidiaries in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds or other debt instruments, which may be convertible or not.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation deemed useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is established for an unlimited term.

Art. 6. The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not put an end to the Company.

Title II. Share capital - Parts - Transfer rights

Art. 7. The issued share capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) comprising ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) registered parts having a nominal value of ONE EURO CENT (EUR 0.01) each, divided into:

(i) SIX HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND (625,000) Class A parts having a par value of ONE EURO CENT (EUR 0.01) each issued to the Class A participant (the "Class A Participant"); and

(ii) SIX HUNDRED TWENTY-FIVE THOUSAND (625,000) Class B parts having a par value of ONE EURO CENT (EUR 0.01) each issued to the Class B participant (the "Class B Participant").

Art. 8. Participants agree not to sell, transfer, pledge or otherwise encumber, or to agree to sell, transfer, pledge or otherwise encumber their respective parts in the Company except as mentioned in these Articles or agreed on by the participants from time to time.

Transfer of parts inter vivos to non-participants may only be made with the prior approval of the general meeting of participants representing at least three quarters (3/4) of the existing issued share capital.

During such general meeting of participants, each participant will act in best faith and undertake all necessary efforts as agreed on by the participants from time to time to vote in favour of the transfer of parts to an affiliate of a participant, as the case may be, to reach the above-mentioned voting majority.

If the Class B Participant receives a binding offer from an unaffiliated third party (the "Unaffiliated Transferee") to purchase all Class B parts in the Company ("Third Party Offer") and the Class B Participant wishes to accept such Third Party Offer, the Class B Participant shall, within ten (10) Business Days (as defined below) from receipt of the Third Party Offer, inform the Class A Participant of all terms and conditions of the Third Party Offer by written notice ("Offer Notice").

"Business Day" shall mean a day on which banks are open in Prague, London, and Luxembourg.

Upon service of the Offer Notice, the Class A Participant is granted sixty (60) Business Days beginning on the date of service of the Offer Notice to exercise in writing an option right to purchase the Class B parts of the Class B Participant for a purchase price at least equal to the price offered by the Unaffiliated Transferee (the "Option Right") provided that completion and settlement of the purchase under the Option Right must appear within one hundred and twenty (120) Business Days beginning on the date of service of the Offer Notice.

If the Class A Participant does not wish to exercise the Option Right, it may, within sixty (60) Business Days from service of the Offer Notice, notify the Class B Participant by written notice that it wishes to sell all of its Class A parts in the Company to the Unaffiliated Transferee under substantially the same conditions as in the Third Party Offer whereby the Third Party Offer shall extend to all Class A parts held by the Class A Participant and both, the Class A Participant and the Class B Participant, shall be bound to sell all of their Class A and Class B parts in the Company to the Unaffiliated Transferee under substantially the same conditions as the Third Party Offer by means of appropriate transfer agreements which shall be executed on the same day, time and place, in which the Class A Participant and Class B Participant shall grant each other their respective consents with view to the transfer of all Class A and Class B parts in the Company to the Unaffiliated Transferee.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law and any agreement made by the participants from time to time.

Art. 9. The heirs, representatives or entitled persons of a participant and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its management.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by a Board of Managers consisting of at least two (2) category "A" managers (the "Category A Manager(s)") elected by the general meeting of participants from a list of candidates submitted to the general

meeting by the Class A Participant and at least two (2) category "B" managers (the "Category B Manager(s)") elected by the general meeting of participants from a list of candidates submitted to the general meeting by the Class B Participant.

At least one manager of the Company shall be a Luxembourg resident.

Each participant shall act in good faith and undertake all reasonable efforts to vote in favour of candidates proposed by the other participant at any general meeting of participants called for the purpose of appointing members to the Board of Managers.

The managers may at any time be removed ad nutum by the participants.

The general meeting of participants shall fix their term and remuneration.

If, at any time, any participant wishes to replace a manager from the Board of Managers with another candidate it shall notify such wish to the other participant at least five (5) Business Days before the general meeting of participants resolving on the removal of the old manager and appointment of the new candidate. If the other participants objects to the appointment of the proposed new candidate, the first participant may propose a second new candidate to the other participant at least five (5) Business Days before the general meeting of participants resolving on the removal of the old manager and appointment of the new candidate. This procedure shall be repeated until the other participant accepts the proposed candidate. Subsequently, during the general meeting of participants resolving on the removal of the old manager and appointing the new manager, each participant will undertake all necessary efforts to vote in favour of the new candidate.

The position of a manager shall be vacated if:

- (a) he resigns his office by notice to the Company; or
- (b) he ceases by virtue of any provision of the Law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager; or
- (c) he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally; or
- (d) he is removed from office by resolution of the participants.

If at any time, a vacancy is created on the Board of Managers by reason of the incapacity, death, removal or resignation of any manager, then the participant entitled to nominate candidates for such a manager's position shall designate a list of individuals from which one shall be elected to fill such vacancy and each participant shall, as soon as practicable, take all reasonable actions, including the voting of its parts entitled to vote thereon, to elect as manager one of the individuals so nominated to fill such vacancy.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers shall exclusively be held in Luxembourg at least four (4) times per year.

The Board of Managers must be convened each time a manager requests so in writing within ten (10) Business Days of such request. In urgent matters the written request must be dispatched two (2) Business Days before the meeting.

At meetings of the Board of Managers, the Board of Managers shall elect one member as chairman of the meeting who shall be resident in Luxembourg and another member as secretary of the meeting. The secretary is responsible for preparing the minutes of the meeting. The minutes shall indicate every resolution taken and the vote of each member pertaining to each resolution. The chairman and the secretary shall sign the minutes and provide a copy to each member of the Board of Managers and to each participant.

The Board of Managers shall validly resolve on any matters provided a quorum of at least the majority of its members, including one (1) Category A Manager and one (1) Category B Manager, is present or validly represented at such meeting.

Resolutions during a meeting require the unanimous (100%) approval of all members of the Board of Managers being present or duly represented at such meeting.

Each member of the Board of Managers has one (1) vote. The chairman of the meeting shall not have a casting vote.

In addition, any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

All resolutions taken at a board meeting held by means of a telephone device shall be deemed to have been taken in Luxembourg provided the telephone call was initiated by a member of the Board of Managers from Luxembourg.

Art. 12. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and management of the Company in compliance with the corporate object of the Company and in accordance with the Law.

All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the participants, fall within the competence of the Board of Managers.

However, the following reserved matters ("Reserved Matters") shall require the approval of the participants granted in general meeting or by way of written resolution:

- (a) Amendments to the tax structure of the Company and any of its subsidiaries;
- (b) Retention or engagement of legal and tax technical advisers for the Company and its subsidiaries;
- (c) Mergers, amalgamations and acquisitions, divestments, liquidation, filing a bankruptcy petition by the Company;

- (d) Removal or appointment of auditors of the Company;
- (e) Approval or modification of annual accounts of the Company;
- (f) Amendment of the financial year of the Company;
- (g) Amendment of the Articles of the Company;
- (h) Increase, reduction, subdivision, consolidation, redemption or otherwise variation of the share capital of the Company or reduce the amount (if any) standing to the credit of the share premium account or capital redemption reserve fund or any other reserve;
- (i) The purchase, lease (as lessee), license (as licensee) or acquisition of any assets or real estate property other than as agreed between the participants from time to time at a total cost to the Company other than as provided for in an approved business plan established by the participants of the Company from time to time (the "Business Plan");
- (j) Sell, lease (as lessor), license (as licensor) or otherwise dispose of any of assets or property of the Company other than in the ordinary and normal course of its business;
- (k) Creation of any charge, mortgage, debenture, lien, pledge, security or other encumbrance over the whole or any part of the undertaking, property and assets of the Company;
- (l) The granting of any guarantee or indemnity to secure the liabilities or obligations of any person;
- (m) Consolidate or amalgamate with, or acquire any interest in, any other company, partnership or legal entity;
- (n) Approval and pursuance of a project, approval of a Business Plan and budget for an approved project, cessation of any approved project or undertaking of material change in the nature of an approved project, as agreed between the participants from time to time;
- (o) Entry into any contract or transaction except in the ordinary and normal course of business and on arm's-length terms;
- (p) Borrowing any funds not contemplated by an approved Business Plan, or cause the aggregate indebtedness of the Company to exceed the amount provided in the approved Business Plan;
- (q) Issuing of any shares, granting of options, warrants, pre-emption or other right over any of the parts of the Company or any other security;
- (r) Declaration of any dividend (interim and year-end) or other distribution with view to the parts of the Company or redeem, purchase or acquire its own parts;
- (s) Subscription, purchase, acquisition or disposal of any shares, securities or debentures or any option over shares, securities or debentures in any company or other entity;
- (t) Appointment or removal of any manager or officers of the Company;
- (u) Appointment of any committee of the Board of Managers or delegation of any powers of the Board of Managers;
- (v) Variation of terms of a development management agreement, as agreed by the participants from time to time;
- (w) Provision of project equity to the Company by the participants in excess of the equity agreed on by the participants from time to time;
- (x) Change registered office of the Company within the Grand-Duchy of Luxembourg; and/or
- (y) Enter into profit-sharing agreements with any person.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signatures of one Category A Manager and one Category B manager.

Art. 14. The Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents provided that approval by the general meeting of participants is granted in accordance with Article 12 of these Articles.

Art. 15. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Managers, represented by the manager or managers delegated for this purpose.

Title IV. General meeting of participants

Art. 16. The participants shall have the mandatory powers granted to them by the Law and additional powers granted to them by these Articles. In particular, the participants must approve any of the Reserved Matters mentioned in Article 12 of the Articles.

Decisions of the participants shall be taken in a general meeting or by written resolution. Written resolutions shall be kept at the registered office of the Company.

General meetings of participants shall take place in Luxembourg.

Each Class A part and each Class B part has one (1) vote.

Resolutions shall be validly adopted by the simple majority of voting rights present or represented at a general meeting unless otherwise provided by the Law or these Articles.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters (3/4) of the Company's issued share capital, subject to the provisions of the Law.

Any participant may, by a written proxy, authorise any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the Company starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

Art. 18. Each year following the 31 December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account including a report of the Board of Managers shall be drawn up by the Board of Managers and presented to the participants for their approval.

The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated to the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been used or otherwise reduced.

Any surplus amounts remaining after distribution as agreed by the participants from time to time shall be distributed to the participants according to their participation in the Company subject to any adjustments as agreed by the participants in general meeting.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by the Law. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the participants on the parts of the Company.

The final surplus will be distributed to the participants in proportion to their respective participation in the Company

Title VII. Varia

Art. 20. The participants agree that the existing Luxembourg laws and regulations shall apply for all matters not mentioned in the present Articles.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2008.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing persons declare to subscribe to the entire share capital as follows:

1. SATPO GROUP B.V., (six hundred and twenty-five thousand) Class A parts	625,000
2. MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à R.L., (six hundred and twenty-five thousand) Class B parts	<u>625,000</u>
TOTAL: (one million two hundred and fifty) parts	1,250,000

All parts have been fully paid up to the amount of ONE EURO CENT (EUR 0.01) per part by a contribution in cash of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-).

As a result the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. Have been elected managers (gérants) of the Company for the duration of the existence of the Company the following persons:

(A) Category "A" Managers:

(i) Jirí Pokorný, Company Director, born on 30 July 1975, in Brandýs nad Labem, Czech Republic, residing at Londýnská 608/52, Prague 2, Postal Code: 120 00, Czech Republic; and

(ii) Vera Nekvasilová, Company Director born on 12 December 1955, in Prague, Czech Republic residing at Na Vlecce 339, Úhonice, Postal Code: 252 18, Czech Republic.

(B) Category "B" Managers:

(i) Sarah BOYES, Company Secretary, born on 3 December 1975 in Saltburn, UK, residing in Luxembourg with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; and

(ii) Stefan AUMANN, banker, born on 12 November 1970 in Aschaffenburg, Germany, with professional address at Neue Mainzer Straße 52, 60311 Frankfurt am Main, Germany.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

ONT COMPARU:

1. SATPO GROUP B.V., une société constituée d'après les lois des Pays-Bas, enregistrée à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Amsterdam sous le no. 34243136, dont le siège sis à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée par Marcus PETER, Rechtsanwalt, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2008.

2. MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à R.L., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.744, représentée par Matthias PONS, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 octobre 2008.

Lesquelles procurations sont signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, et resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparantes susmentionnées, représentées tel que décrit ci-dessus, ont déclaré leur intention de constituer une société à responsabilité limitée luxembourgeoise par le présent acte, et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Nom - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société est "SATPO-ML JV Co S.à R.L." (la "Société").

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Le siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux Statuts.

Le siège peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") de la Société.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'immeubles, de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tout concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales, des sociétés affiliées ou toute société appartenant au même groupe de sociétés.

La Société peut établir des établissements et des filiales au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut emprunter sous toutes les formes et espèces et émettre des obligations ou d'autres types de créances, convertibles ou non.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles jugées utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés, selon les cas, ne mettent pas fin à la Société.

Titre II. Capital - Parts - Transfert des parts

Art. 7. Le capital social émis de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) composé de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de UN CENT (EUR 0,01) chacune, divisées entre:

(i) SIX CENT VINGT-CINQ MILLE (625.000) parts de Classe A d'une valeur nominale de UN CENT (EUR 0,01) chacune, émises à l'associé de Classe A (l' "Associé de Classe A"); et

(ii) SIX CENT VINGT-CINQ MILLE (625.000) parts de Classe B d'une valeur nominale de UN CENT (EUR 0,01) chacune, émises à l'associé de Classe B (l' "Associé de Classe B").

Art. 8. Les associés acceptent de ne pas vendre, transférer, gager ou grever de toute autre sûreté, ou de s'engager à vendre, transférer, gager ou grever d'une sûreté leurs parts dans la Société, sauf lorsque les présents Statuts l'indiquent, ou lorsque les associés l'acceptent.

Le transfert de parts inter vivos à des non-associés requiert l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis existant.

Afin d'atteindre la majorité susmentionnée des votes, lors de cette assemblée générale des associés, chaque associé agit de bonne foi et entreprend toutes les mesures nécessaires acceptées par les associés pour voter en faveur du transfert des parts à une société liée à l'associé.

Lorsqu'un Associé de Classe B reçoit une offre ferme d'un tiers non-apparenté (le "Cessionnaire Non-Apparenté") d'acquérir toutes les parts de Classe B dans la Société (l' "Offre Tierce") et que l'Associé de Classe B souhaite accepter l'Offre Tierce, l'Associé de Classe B informe par une notification écrite l'Associé de Classe A des conditions de l'Offre Tierce dans leur ensemble (la "Notification d'Offre") dans les dix (10) Jours Ouvrables (tel que définit ci-après) de la réception de l'Offre Tierce.

"Jour Ouvrable" est chaque jour où les banques sont ouvertes à Prague, Londres, et Luxembourg.

A compter de la délivrance de la Notification d'Offre, l'Associé de Classe A dispose de soixante (60) Jours Ouvrables pour exercer par écrit une option d'acquérir toutes les parts de Classe B de l'Associé de Classe B à un prix d'achat égal au moins au prix offert par le Cessionnaire Non-Apparenté (le "Droit d'Option") la réalisation et le paiement de l'acquisition du Droit d'Option devant être accomplis au cours des cent vingt (120) Jours Ouvrables à compter de la date de délivrance de la Notification d'Offre.

Si l'Associé de Classe A ne souhaite pas exercer le Droit d'Option, il peut, dans un délai de soixante (60) Jours Ouvrables à compter de la délivrance de la Notification d'Offre, notifier par écrit à l'Associé de Classe B son souhait de vendre toutes ses parts de Classe A au Cessionnaire Non-Apparenté à des conditions substantiellement identiques aux conditions de l'Offre Tierce. L'Offre Tierce doit alors s'appliquer à toutes les parts de Classe A détenues par l'Associé de Classe A, et l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B doivent céder au Cessionnaire Non-Affilié toutes leurs parts de Classe A et leurs parts de Classe B dans la Société à des conditions substantiellement identiques aux conditions de l'Offre Tierce, et au moyen des contrats de transfert appropriés qui sont signés le même jour, au même moment et dans le même lieu, dans lesquels l'Associé de Classe A et l'Associé de Classe B consentent chacun au transfert au Cessionnaire Non-Affilié de toutes les parts de Classe A et de Classe B dans la Société.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par ces stipulations, les articles 189 et 190 de la Loi et les contrats conclus entre les associés s'appliquent.

Art. 9. Les héritiers, représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins deux (2) gérants de catégorie "A" (le(s) "Gérant(s) de Catégorie A") élu(s) par l'assemblée générale des associés parmi une liste de candidats soumise à l'assemblée générale par l'Associé de Classe A, et au moins deux (2) gérants de catégorie "B" (le(s) "Gérant(s) de Catégorie B") élu(s) par l'assemblée générale des associés parmi une liste de candidats soumise à l'assemblée générale par l'Associé de Classe B.

Au moins un des gérants de la Société réside à Luxembourg.

Chaque associé agit de bonne foi et entreprend toutes les mesures normales pour voter en faveur de candidats proposés par l'autre associé lors d'une assemblée générale des associés convoquée pour la désignation du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment ad nutum par les associés.

L'assemblée générale des associés détermine la durée de leur mandat et leur rémunération.

Aux fins de remplacer un gérant du Conseil de Gérance par un autre candidat, chaque associé peut toujours notifier ce souhait à l'autre associé au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant l'assemblée générale des associés statuant sur la

révocation de l'ancien gérant et la désignation du nouveau candidat. Lorsque l'autre associé s'oppose à la désignation du nouveau candidat proposé, le premier associé peut proposer un deuxième nouveau candidat à l'autre associé au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant l'assemblée générale des associés statuant sur la révocation de l'ancien gérant et la désignation du nouveau candidat. Cette procédure est répétée jusqu'à ce que l'autre associé accepte le candidat proposé. Lors de l'assemblée générale des associés statuant sur la révocation de l'ancien gérant et la désignation du nouveau gérant, chaque associé entreprend toutes les mesures normales pour voter en faveur du nouveau candidat.

Un poste de gérant sera vacant si:

- (i) il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) il cesse d'être gérant par application de la Loi ou il se voit légalement interdit d'occuper le poste de gérant, ou
- (iii) il tombe en faillite ou il conclut un concordat avec ses créanciers, ou
- (iv) il est révoqué par une résolution des associés.

Dans l'hypothèse où un poste de gérant est vacant du fait de l'incapacité, le décès, la révocation ou la démission d'un gérant, l'associé qui a disposé du droit de présenter les candidatures pour ce poste de gérant présente une liste dans laquelle une personne sera élue pour pallier à la vacance du poste de gérant et dès que possible, chaque associé prendra toutes les mesures normales, notamment le vote attaché à ses parts, pour élire comme gérant une des personnes présentées pour pallier à la vacance du poste de gérant.

Art. 11. Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues exclusivement à Luxembourg, et au moins quatre (4) fois par an.

Le Conseil de Gérance se réunit lorsqu'un gérant le convoque par écrit sous dix (10) Jours Ouvrables à compter de ladite convocation. En cas d'urgence, la convocation écrite doit être délivrée deux (2) Jours Ouvrables avant la réunion.

Lors des réunions du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance élit un de ses membres résidant à Luxembourg comme président de la réunion, et un autre membre comme secrétaire de la réunion. Le secrétaire est responsable de la préparation des minutes de la réunion. Les minutes mentionnent toutes les résolutions adoptées et le vote de chaque membre pour chaque résolution. Le président et le secrétaire signent les minutes et en fournissent une copie à chaque membre du Conseil de Gérance et à chaque associé.

Le Conseil de Gérance résout valablement sur toute question lorsque le quorum d'au moins la moitié de ses membres incluant un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou valablement représenté à la réunion.

Les résolutions prises durant une réunion requièrent l'approbation unanime (100%) de tous les membres du Conseil de Gérance présents ou valablement représentés à ladite réunion.

Chaque membre du Conseil de Gérance dispose d'un (1) vote. Le président de la réunion ne dispose pas d'une voix prépondérante.

En outre, tout membre du Conseil de Gérance prenant part aux délibérations dudit conseil par des moyens de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent audit conseil, et sera pris en compte aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour du conseil.

Les résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil par téléphone sont considérées avoir été adoptées au Luxembourg si la communication téléphonique a été initiée par un membre du Conseil de Gérance à partir du Luxembourg.

Art. 12. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de gestion de la Société conformément à l'objet social de la Société et en conformité avec la Loi.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés aux associés par la Loi ou par les présents Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Toutefois, les domaines décrits ci-après (les "Domaines Réservés") requièrent l'approbation des associés donnée lors d'une assemblée générale ou sous la forme de résolutions écrites:

- (a) La modification de la structure fiscale de la Société et de ses filiales,
- (b) Le maintien ou la désignation des conseils juridiques, fiscaux de la Société et de ses filiales,
- (c) Les fusions et acquisitions, cessions, liquidation, le dépôt d'une pétition de faillite par la Société,
- (d) La révocation ou la désignation de réviseurs de la Société,
- (e) L'approbation ou la modification des comptes annuels de la Société,
- (f) La modification de l'exercice comptable de la Société,
- (g) La modification des Statuts de la Société,

(h) L'augmentation, la réduction, la subdivision, la consolidation, le rachat ou toute autre variation du capital social de la Société ou la réduction du montant (le cas échéant) figurant au crédit du compte de la prime d'émission ou du capital destiné au rachat de fonds de réserve ou de toute autre réserve,

(i) L'achat, la location (en tant que locataire), la licence (en tant que titulaire de la licence) ou l'acquisition de tout élément d'actif ou d'un bien immobilier autre que celle approuvée par les associés de temps à autre, à un coût total pour

la Société autre que celui prévu dans un plan d'affaires approuvé et établi par les associés de la Société de temps à autre (le "Plan d'Affaires"),

(j) La vente, la location (en tant que bailleur), la licence (en tant que fournisseur de la licence) ou toute autre disposition des actifs ou de la propriété de la Société autrement que dans le cours habituel et normal de son activité,

(k) La création de toute charge, hypothèque, débenture, privilège, gage, sûretés ou autre nantissement sur l'ensemble ou une partie de l'entreprise, des biens et des actifs de la Société,

(l) L'octroi de toute garantie ou indemnité pour garantir les engagements ou obligations de toute personne,

(m) La consolidation ou la fusion avec toute autre société ou entité juridique, ainsi que l'acquisition d'intérêts dans toute autre société ou entité juridique,

(n) L'approbation et l'exécution d'un projet, l'approbation d'un Plan d'Affaires et du budget pour un projet approuvé, la cessation de tout projet approuvé ou le changement dans la nature d'un projet approuvé, comme convenu entre les associés de temps à autre,

(o) L'entrée dans tout contrat et transaction, sauf lorsque cela s'inscrit dans le cours normal des affaires et dans les conditions commerciales normales,

(p) L'emprunt de fonds non envisagés par un Plan d'Affaires ou qui résulte à ce que l'endettement total de la Société dépasse le montant prévu dans le Plan d'Affaires approuvé,

(q) L'émission d'actions, l'octroi d'options, de warrants, de droits préférentiels de souscription ou de tout autre droit sur les parts de la Société ou de tout autre titre,

(r) La déclaration d'un dividende (interimaire et de fin d'année) ou autre distribution en rapport avec les actions de la Société ou le rachat, l'achat ou l'acquisition de ses propres actions,

(s) La souscription, l'achat, l'acquisition ou l'aliénation de toute action, titre ou valeur ou de toute option sur les actions, titres ou valeurs dans toute société ou autre entité,

(t) La nomination ou la révocation de tout gérant ou dirigeants de la Société,

(u) La désignation d'un comité du Conseil de Gérance ou la délégation de tout pouvoir du Conseil de Gérance,

(v) La modification des termes d'un accord de développement approuvé par les associés de temps à autre,

(w) La soumission d'un projet de capital à la Société par les associés au-delà du capital convenu par les associés de temps à autre,

(x) Le changement de siège social de la Société dans le Grand-Duché de Luxembourg, et / ou

(y) L'entrée dans des accords de participation aux bénéficiaires avec toute personne.

Art. 13. La Société est liée par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le Conseil de Gérance peut sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires ad hoc, sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur seront traités au nom de la Société par le Conseil de Gérance, représenté par un ou plusieurs gérants délégués à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Les associés disposent des pouvoirs accordés par les dispositions impératives de la Loi ainsi que les pouvoirs additionnels octroyés par les présents Statuts. En particulier, les associés doivent approuver tout Domaine Réservé mentionné à l'article 12 des Statuts.

Les décisions des associés sont adoptées lors d'une assemblée générale ou par résolutions écrites. Les résolutions écrites sont conservées au siège de la Société.

Les assemblées générales des associées sont tenues à Luxembourg.

À chaque part de Classe A et à chaque part de Classe B est attaché un (1) vote.

Les résolutions sont valablement adoptées à la majorité simple des droits de vote présents ou représentés à l'assemblée générale, à moins que la Loi ou les présents Statuts n'en disposent autrement.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social émis, sous réserve des prescriptions de la Loi.

Tout associé peut autoriser un tiers, qui ne doit pas nécessairement avoir la qualité d'associé, par mandat écrit à le représenter à l'assemblée générale des associés et à voter en son nom et pour son compte.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année comptable de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année après le 31 décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits incluant un rapport du Conseil de Gérance est établi par le Conseil de Gérance et présenté aux associés pour leur approbation.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et prélèvements obligatoires, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve avait été entamée.

Tout reliquat restant après la distribution, comme convenu par les associés de temps à autre, est distribué aux associés en fonction de leur participation dans la Société sous réserve de tout ajustement, comme convenu par les associés lors d'une assemblée générale.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui sont désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par la Loi. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus afin de procéder à la réalisation de l'actif et au paiement du passif.

Après paiement de toutes les obligations, dettes, frais résultants de la liquidation, le reliquat est utilisé pour rembourser les apports faits par les associés sur les parts de la Société.

Le reliquat final est distribué aux associés en proportion de leur participation respective dans la Société.

Titre VII. Disposition générale

Art. 20. Les associés conviennent que les lois et règlements luxembourgeois sont applicables pour toutes les questions qui ne sont pas mentionnés dans les présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire à l'intégralité du capital social comme suit:

1. SATPO GROUP B.V., (six cent vingt-cinq mille) parts de Classe A	625.000
2. MERRILL LYNCH EUROPEAN HOLDCO S.à R.L., (six cent vingt-cinq mille) parts de Classe B	625.000
TOTAL: (un million deux cent cinquante mille) parts	1.250.000

Toutes les parts ont été intégralement souscrites pour un montant de UN CENT (EUR 0,01) par part par un apport en numéraire de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-).

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est donc maintenant à la disposition de la Société, comme la notaire instrumentaire l'a certifié.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la Société et facturés en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts aient été établis, les associés susmentionnés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après s'être assurée qu'elle est valablement constituée, elle a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège de la Société est fixé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
2. Ont été nommés comme gérants de la Société pour la durée de l'existence de la Société les personnes suivantes:

(A) Gérants de Catégorie "A":

(i) Jiri Pokorný, exerçant la profession de gérant de sociétés, né le 30 juillet 1975 à Brandýs nad Labem en République Tchèque, ayant son adresse professionnelle à Londýnská 608/52, Prague 2, code postal 120 00, République Tchèque, et

(ii) Vera Nekvasilová, exerçant la profession de gérant de sociétés, née le 12 décembre 1955 à Prague en République Tchèque et ayant son adresse professionnelle à Na Vleccce 339, Úhonic, code postal 252 18, République Tchèque.

(B) Gérants de Catégorie "B":

(i) Sarah BOYES, exerçant la profession de gérante de sociétés, née le 3 décembre 1975 à Saltburn au Royaume-Uni, résidant à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 4, rue Albert Borschette, L-1246, et

(ii) Stefan AUMANN, banquier, né le 12 novembre 1970 à Aschaffenburg en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à Neue Mainzer Straße 52, 60311 Francfort, Allemagne, et

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénom, état civil et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. PETER, M. PONS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008. Relation: LAC/2008/41106. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008132403/242/536.

(080154958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Aon Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Aon Risk Services (Europe)).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 46.209.

In the year two thousand and eight on the seventh of October.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Aon Risk Services (Europe) S.A.", société anonyme, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 46.209 (hereafter the "Corporation"), incorporated by deed of Maître Paul Frieders, notary public residing in Luxembourg, on the 7th of January 1994, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 111 of 25th of March, 1994. The articles of incorporation of the Corporation were amended for the last time by a deed of Maître Paul Frieders on the 4th of February 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 392 on the 10th of March 2004.

The meeting is chaired by Mrs Claudine SCHOELLEN, private employee, residing in Roodt-sur-Syre.

The chairman appointed as secretary Mr Laurent THEISEN, private employee, residing in Osweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf.

The chairman declared and requested the notary to acknowledge that:

I. The sole shareholder is represented and the number of its shares is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares issued representing together the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty thousand, nine hundred and eighty-six Euro and sixty-nine cents (EUR 30,986.69) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all items of its agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the legal form of the Corporation from that of a joint stock company ("société anonyme") into that of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée");
2. Change of the purpose of the Corporation;
3. Change of the name of the Corporation;
4. Subsequent restatement of the Corporation's bylaws;
5. Acceptance of the resignation of the directors and of the independent auditor;
6. Discharge to the directors and the independent auditor;
7. Appointment of Managers; and
8. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to convert the legal form of the Corporation from that of a joint stock company into that of a private limited liability company without discontinuing its legal personality.

Second resolution

The sole shareholder resolved to change the purpose of the Corporation in order to include financial and holding activities.

Third resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Corporation from its current name "Aon Risk Services (Europe) S.A." to "Aon Finance Luxembourg S.à r.l.".

Fourth resolution

The sole shareholder resolved after the foregoing to restate entirely the articles of association of the Corporation in order to adapt them to the above resolutions. They will henceforth have the following content:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. The Company is a private limited liability company (hereafter the "Company"), which is governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is composed of one single shareholder. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company has the name of "Aon Finance Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at thirty thousand, nine hundred and eighty-six Euro and sixty-nine cents (EUR 30,986.69), represented by one hundred and twenty-five (125) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Managers need not to be Shareholders.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the Managers are present or represented.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the Shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half of the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or any other means of written communication as his proxy another person who needs not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles of Association, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholder(s).

The excess is distributed among the Shareholder(s). However, the Shareholder(s) may decide, at the majority of vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the resignation of Mr Lambert Schroeder, Mr Johan Tack and Mr Frédéric Brees as directors of the Corporation and of Ernst & Young, as independent auditor, as from the date of the present deed.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge to Mr Lambert Schroeder, Mr Johan Tack and Mr Frédéric Brees as directors of the Corporation and to Ernst & Young as independent auditor, for the exercise of their mandate at the date hereof.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as Managers:

- Mr Lambert Schroeder, born on July 12th 1959, in Happenbach, Belgium, with address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Johan Tack, born on November 17th 1951, in Gent, Belgium, with address at 8, Nevelse Warande, B-9830 Sint-Martens-Latem;
- Mr Frédéric Brees, born on March 9th 1959, in Thijsville, Democratic Republic of the Congo, with address at 22B, rue de la Montagne, B-1315 Pietrebais; and
- Mr Paul Hagy, born on March 2nd 1967, in Oak Park, Illinois, the United States of America, with address at 200 East Randolph Drive, 4W24C, Chicago, Illinois 60601, the United States of America.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the office signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «Aon Risk Services (Europe) S.A.», ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.209 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire à Luxembourg, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 111 de 1994. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders en date du 4 février 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 392, le 10 mars 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Roodt-sur-Syre.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Laurent THEISEN, employé privé, demeurant à Oswiler.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

Madame le président déclare et prie le notaire de reconnaître que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant ensemble l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Conversion de la forme juridique de la Société pour la transformer de celle d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Modification de l'objet social de la Société;
3. Modification de la dénomination sociale de la Société;
4. Reformulation subséquente des statuts de la Société;
5. Acceptation de la démission des administrateurs ainsi que du Réviseur d'entreprises;
6. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprise;
7. Nomination des gérants; et
8. Divers.

L'assemblée générale, après avoir valablement délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique a décidé de convertir la forme juridique de la Société sans discontinuité de sa personnalité juridique et de la transformer d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer l'objet social de la Société afin que celui-ci permette à la Société d'exercer des activités financières et de détentions de participations.

Troisième résolution

L'actionnaire unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Aon Risk Services (Europe) S.A.» en «Aon Finance Luxembourg S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'actionnaire unique a décidé de reformuler entièrement les statuts de la Société pour les adapter aux résolutions ci-dessus et leur conférer désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. La société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte actuellement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ci-après «l'Associé». Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de partici-

pation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Aon Finance Luxembourg S.à r.l.».

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf centimes (EUR 30.986,69) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans désignation de valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les Gérants concernés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et délibérer.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité - Indemnisation. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e),

sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par tout autre moyen de communication, un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5%) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé d'accepter la démission de M. Lambert Schroeder, M. Johan Tack et M. Frédérick Brees en qualité d'administrateurs, ainsi que de Ernst & Young en qualité de Reviseur d'Entreprise.

Sixième résolution

L'associé unique a décidé de donner décharge à M. Lambert Schroeder, M. Johan Tack et M. Frédérick Brees en qualité d'administrateurs et à Ernst & Young en tant que Réviseur d'Entreprise pour l'exécution de leur mandat à compter de la date ci-dessus.

Septième résolution

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de Gérants:

- Monsieur Lambert Schroeder, né le 12 juillet 1959, à Heppenbach, Belgique, ayant son adresse à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Johan Tack, né le 17 novembre 1951, à Gent, Belgique, ayant son adresse à 8, Nevelse Warande, B-9830 Sint-Martens-Latem;
- Monsieur Frédérick Brees, né le 9 mars 1959, à Thijsville, République Démocratique du Congo, ayant son adresse à 22B, rue de la Montagne, B-1315 Pietrebais; et
- Monsieur Paul Hagy, né le 2 mars 1967, à Oak Park, Illinois, Etats-Unis d'Amerique, ayant son adresse à 200 East Randolph Drive, 4W24C, Chicago, Illinois 60601, Etats-Unis d'Amerique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, L. THEISEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 octobre 2008. Relation: ECH/2008/1344. - Reçu douze euros 12,00.- €.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 octobre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008132421/201/542.

(080154771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Hot Publicité, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.856.

L'an deux mille huit, le dix septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit français "JUCY LUX", établie et ayant son siège social à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 43, route Nationale, (France), (l'Associée Unique"),

dûment représentée par son gérant Monsieur Cyrille HOFFMANN, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54910 Valeroy, 8, rue de la Charrière, (France),

ici représenté par Monsieur Sébastien FEVE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter qu'elle est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HOT PUBLICITE.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4832 Rodange, 462, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 121.856, constituée originairement sous forme d'une société à responsabilité limitée de droit français suivant acte sous seing privé en date du 23 octobre 2006,

dont la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée a été adoptée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 11 du 10 janvier 2007,

et qu'elle a pris, par son mandataire, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est constaté que suite à l'acte de constitution de l'Associée Unique, reçu par le notaire instrumentant en date du 6 mars 2007, enregistré à Grevenmacher, le 15 mars 2007, relation GRE/2007/1132, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 20 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1443 du 13 juillet 2007, cette dernière est devenue propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de transférer, avec effet au 1^{er} septembre 2008, le siège social de Rodange à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Art. 5. (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de six cent cinquante euros et les associés s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: FEVE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 septembre 2008. Relation GRE/2008/3738. — Reçu: douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132449/231/50.

(080155020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Fora Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 46.219.

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit de la République des Seychelles ARAGON INVESTMENT Ltd, inscrite au Registre des Sociétés des Seychelles sous le numéro 040784, établie et ayant son siège social à 106 Premier Building, Victoria, Mahe, Seychelles, ici dûment représentée par Maître Eyal GRUMBERG, avocat, né à demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne "variantur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FORA INVESTMENT S.à r.l., avec siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46.219, a été constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 janvier 1994, publié au Mémorial C numéro 111 du 25 mars 1994.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2716 du 26 novembre 2007.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des cent (100) parts sociales existantes de la société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-deux mille euros (162.000,00 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (174.394,68 EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent soixante-deux mille euros (162.000,00 EUR) a été apporté en numéraire par l'associée unique la société de droit de la République des Seychelles ARRAGON INVESTMENT Ltd, prédésignée, de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société à responsabilité limitée FORA INVESTMENT S.à r.l. ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cent soixante-quatorze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (174.394,68 EUR), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de deux mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GRUMBERG - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 octobre 2008. Relation GRE/2008/3914. — Reçu: huit cent dix euros (0,5%: 810,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 octobre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008132459/231/52.

(080154903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

EQT Mezzanine SSP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.700,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.650.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 octobre 2008

L'associé unique a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Jean-Louis Camuzat en tant que Gérant de la société.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Andreas Demmel, M. Weber Patrick, M. Brian McMahon et M. Karl Heinz Horrer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132638/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2008, réf. LSO-CV04912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.027.

—
In the year two thousand and eight, on the ninth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held a meeting of the shareholders of Donau S. à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 25 September 2008, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.027.

The meeting is opened, by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer Mrs Germaine SCHWACHTGEN, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The names of the shareholders represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that the five hundred (500) shares representing the whole share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following :

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), in cash, by creating and issuing five hundred (500) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with a share premium of a total amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500.-), to be fully paid up, by way of contribution in cash;

2. Amendment of the article 5 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution; and

3. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The meeting of shareholders resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), in cash, by creating and issuing five hundred (500) new shares (the "Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, with a share premium of a total amount of one million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,487,500.-).

Subscription and payment

(1) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, a société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under number B.132.034, declares to subscribe to the ownership of two hundred one (201) Shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, issued with a share premium of a total amount of five hundred ninety-seven thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 597,975.-) (i.e a share premium of two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,975.-) per share), for an aggregate total amount of six hundred three thousand Euro (EUR 603,000.-), and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash, therefore the amount of six hundred three thousand Euro (EUR 603,000.-), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of five hundred ninety-seven thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 597,975.-) (i.e a share premium of two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,975.-) per share) paid on these two hundred one (201) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, shall remain attached to such two hundred one (201) Shares and are hereby allocated to a first special share premium account.

(2) Alpina Real Estate Company S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B.131.697, declares to subscribe to the ownership of two hundred ninety-nine (299) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, issued with a share premium of a total amount of eight hundred eighty-nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 889,525.-) (i.e a share premium of two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,975.-) per share), for an aggregate total amount of eight hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 897,000), and to fully pay them up along with the share premium by contribution in cash, therefore the amount of eight hundred ninety-seven thousand Euro (EUR 897,000), is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

The total amount of share premium of eight hundred eighty-nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 889,525.-) (i.e a share premium of two thousand nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,975.-) per share) paid on these two hundred ninety-nine (299) Shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each, shall remain attached to such two hundred ninety-nine (299) Shares and are hereby allocated to a second special share premium account.

Second resolution

The meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the decisions taken under the preceding resolution, which shall read as follows:

" **Art. 5.** Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by one thousand (1000) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine thousand eight hundred euro (EUR 9,800.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le neuf octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée des actionnaires de Donau S. à r.l. (la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée selon acte notarié en date du 25 septembre 2008, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est actuellement en cours.

L'assemblée est ouverte par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, étant le Président.

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme Scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les noms des actionnaires représentés à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration " ne varietur ", une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cinq cents (500) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social émis de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), en numéraire, par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission de un million quatre cents quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 1.487.500,-), entièrement libérée par un apport en numéraire.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts") afin de refléter les décisions prises sous la résolution précédente; et

3. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), en numéraire, par la création et l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales, (les "Parts"), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et émise avec une prime d'émission de un million quatre cents quatre-vingt sept mille cinq cents Euro (EUR 1.487.500,-).

Souscription et paiement

(1) Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, une société en commandite par actions/ société d'investissement à capital variable/ fond d'investissement spécialisé, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.132.034, déclare souscrire comme il suit à la propriété de deux cents une (201) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, émises avec une prime d'émission d'un montant total de cinq cents quatre-vingt dix-sept mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 597.975,-) (i.e une prime d'émission de deux mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 2.975,-) par part sociale), pour un montant total global de six cents trois mille Euro (EUR 603.000,-), qui vont être entièrement payées avec la prime d'émission par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant de six cents trois mille Euro (EUR 603.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de cinq cents quatre-vingt dix-sept mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 597.975,-) (i.e une prime d'émission de deux mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 2.975,-) par part sociale) payé sur ces deux cents une (201) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, doit rester attaché à ces deux cents une (201) Parts et est alloué à un premier compte spécial de prime d'émission.

(2) Alpina Real Estate Company S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 13 Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.131.697, déclare souscrire comme il suit à la propriété de deux cents quatre-vingt dix-neuf (299) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, plus une prime d'émission d'un montant total de huit cents quatre-vingt-neuf mille cinq cents vingt-cinq Euro (EUR 889.525,-)

(i.e une prime d'émission de deux mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 2.975,-) par part sociale), pour un montant total global de huit cents quatre-vingt dix-sept mille Euro (EUR 897.000,-), qui vont être entièrement payées avec la prime d'émission par un apport en numéraire de telle façon que ledit montant de huit cents quatre-vingt dix-sept mille Euro (EUR 897.000,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Le montant total de la prime d'émission de huit cents quatre-vingt-neuf mille cinq cents vingt-cinq Euro (EUR 889.525,-) (i.e une prime d'émission de deux mille neuf cents soixante-quinze Euro (EUR 2.975,-) par part sociale) payé sur ces deux cents quatre-vingt dix-neuf (299) Parts de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, doit rester attaché à ces deux cents quatre-vingt dix-neuf (299) Parts et être alloué à un premier compte spécial de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin de refléter les décisions prises sous la résolution précédente et qu'il soit dorénavant lu comme suit:

" **Art. 5.** Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par mille (1000) parts sociales (les "Parts Sociales"), d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement nine thousand eight hundred euro (EUR 9.800.-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte soit dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connues du notaire par son nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, I. Dias, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2008, LAC/2008/41642. - Reçu sept mille cinq cents Euros (Eur 0,50% = 7.500.-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Martine Schaeffer.

Référence de publication: 2008132710/5770/185.

(080155194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Enairsol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 42, rue Raymond Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 139.774.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 02/10/08

CONSEIL D'ADMINISTRATION & ADMINISTRATEUR-DELEGUE

Monsieur Mancini a remis sa démission de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué. L'assemblée générale des actionnaires nomme en remplacement Monsieur Boris Ridet, né le 24 septembre 1971 à Nancy, architecte DPLG, demeurant à F-54200 Toul (France), 19 rue du Saint Mansuy, aux fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de catégorie «1» tel que cela est prévu dans les statuts de la société Enairsol SA. Le mandat d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Ridet prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008132640/7430/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080154889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Aaxxes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.297.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur, à savoir Keimpe Wisse Reitsma, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132648/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2008, réf. LSO-CV03648. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Bencorp S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 85.466.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 20 décembre 2007 que les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur Mohamed BEN EL KEZADRI, né le 17.08.1947 à Alger (Algérie), demeurant à TN-1082 Tunis, 7, Impasse de Boulogne;

- Madame Hélène Françoise ANDRYCIOW, née le 10.01.1946 à Le Plessis-Pate (France), demeurant à TN-1082 Tunis, 7, Impasse de Boulogne;

- Maître Alain LORANG, né le 31.03.1959 à Luxembourg, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias; étant venus à échéance, ils sont prolongés pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008132977/1268/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Vitrum Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, Z.I. P.E.D., boulevard du Contournement.

R.C.S. Luxembourg B 71.365.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 septembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Angelo, Monsieur TOME Luciano et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an. Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur DE BERNARDI Angelo n'est plus renommé Directeur Général de la société.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé Directeur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
VITRUM LUX S.A.
Mohammed KARA / Angelo DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008132651/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05605. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Sifold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008132663/272/12.

(080154807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

GSO Luxembourg Onshore Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.893.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008132666/272/12.

(080154859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Richemont Holding Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.436.

In the year two thousand and eight, on the twenty-sixth day in the month of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Richemont Holding Services S.A." (the "Corporation") established and having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated formerly under the name "MONTBLANC INTERNATIONAL S.A." pursuant to a notarial deed enacted on 10 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 374 on 12 July 1997.

The meeting was presided over by M^e Mathilde Lattard, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

There was appointed as secretary of the meeting M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, with professional address in Luxembourg.

M^e Maryia Gadzhalova, maître en droit, with professional address in Luxembourg, was appointed as scrutineer of the meeting.

The chairwoman declared and requested the notary to record that:

I) As shown by the attendance list attached to these minutes, all the shares of the Corporation (the "Shares") outstanding were represented, so that the meeting could be held without prior notice.

II) The shareholders present or represented, their respective proxies are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or their proxies, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The proxies will also remain annexed to the present deed.

III) The agenda of the meeting was as follows:

A. Increase of the capital of the Corporation from twenty-three million five hundred ninety-four thousand five hundred and fifty Euro (23,594,550.- EUR) to ninety-one million two hundred ninety-six thousand eight hundred and fifty Euro (91,296,850.- EUR) by issuance of two million seven hundred eight thousand and ninety two (2,708,092) new shares of a par value of twenty five Euro (25.-) each.

Subscription and payment of the new shares to be issued in the Corporation by "Richemont S.A.", a limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 16.576.

B. Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation.

The following resolutions were adopted:

First resolution

It was resolved to increase the subscribed capital of the Corporation from twenty-three million five hundred and ninety-four thousand five hundred and fifty Euro (23,594,550.- EUR) to ninety-one million two hundred ninety-six thousand eight hundred and fifty Euro (91,296,850.- EUR) by issuance of two million seven hundred eight thousand and ninety-two (2,708,092) new additional shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each to be subscribed for by "Richemont S.A.", a limited company incorporated under the laws of the Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 16.576. ("RSA").

The other shareholder of the Corporation declared to waive its preemptive subscription right in respect to the subscription of these new issued shares.

The new shares were all subscribed by "RSA", prenamed,

represented by M^e Mathilde Lattard, prenamed,

pursuant to a proxy dated 26 September 2008, which will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind made against the issuance of the new shares in the Corporation to RSA consists in two million seven hundred eight thousand and ninety-two (2,708,092) shares held by RSA in "Richemont International Holding S.A.", a société anonyme incorporated under Luxembourg law with registered office at 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.435.

The above contribution in kind has been examined by "PriceWaterHouseCoopers", independent auditors, pursuant to a report dated 26 September 2008 which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the registration authorities, the conclusion of which reads as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

The total amount of the contribution in kind valued at four hundred fifty million Euro (450,000,000.-) as determined by "PriceWaterHouseCoopers" in the above report was allocated to the share capital account of the Corporation for sixty-seven million seven hundred and two thousand three hundred Euro (67,702,300.- EUR) and to the share premium account of the Corporation for three hundred eighty-two million two hundred ninety-seven thousand and seven hundred Euro (382,297,700.- EUR).

Evidence of the transfer to the Corporation of such contribution was given to the undersigned notary.

Second resolution

It was therefore resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation so as to be read as follows:

" **Art. 5. (first sentence of first paragraph).** The subscribed and paid-in capital of the Corporation is set at ninety-one million two hundred ninety-six thousand eight hundred and fifty Euro (91,296,850.- EUR) divided into three million six hundred fifty-one thousand eight hundred and seventy-four (3,651,874) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each."

Capital duty exemption

Insofar as the contributions of the shares of "Richemont International Holding S.A." results in the Corporation holding 100% of the shares in Richemont International Holding S.A., a company with its registered office located in a State member of the European Union, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971 and requests to benefit from an exemption of the capital duty.

Costs - expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about six thousand five hundred euro.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing parties, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their respective names, first names, civil status and residences, said persons appearing signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "Richemont Holding Services S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de "MONTBLANC INTERNATIONAL S.A." suivant acte notarié dressé en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 374 du 12 juillet 1997.

L'assemblée a été présidée par M^e Mathilde Lattard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire de l'assemblée M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

M^e Maryia Gadzhalova, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, a été nommée scrutatrice de l'assemblée.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I) Il ressort de la liste de présence annexée au présent procès-verbal que toutes les actions de la Société (les "Actions") en émission étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait être tenue sans convocation préalable.

II) Les actionnaires, présents ou représentés, leurs mandataires respectifs figurent sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée par les actionnaires ou leurs représentants, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Les procurations seront également annexées au présent acte.

III. L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

A. Augmentation du capital social de la Société de vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante Euro (23.594.550.- EUR) à quatre-vingt-onze millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante Euro (91.296.850.- EUR) par l'émission de deux millions sept cent huit mille et quatre-vingt-douze (2.708.092) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25.- EUR) chacune.

Souscription et paiement des nouvelles actions devant être émises dans la Société par "Richemont S.A.", une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 16.576.

B. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société.

Les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent cinquante Euro (23.594.550.- EUR) à quatre-vingt-onze millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante Euro (91.296.850.- EUR) par l'émission de deux millions sept cent huit mille et quatre-vingt-douze (2.708.092) nouvelles actions supplémentaires d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25.- EUR) chacune devant être souscrites par "Richemont S.A.", une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 16.576: ("RSA").

L'autre actionnaire de la Société a déclaré renoncer à son droit préférentiel de souscription en relation avec les nouvelles actions.

Les nouvelles actions ont été toutes souscrites par RSA, prénommée,

représentée par M^e Mathilde Lattard, prénommée,

suyant une procuration en date du 26 septembre 2008, qui demeurera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui auprès des autorités de l'enregistrement.

L'apport en nature contre l'émission des nouvelles actions de la Société à RSA consiste en deux millions sept cent huit mille et quatre-vingt-douze (2.708.092) actions de "Richemont International Holding S.A.", une société anonyme constituée en vertu des lois de Luxembourg et ayant son siège social au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 59.435.

L'apport en nature mentionné ci-dessus a été examiné par "PriceWaterHouseCoopers", réviseurs indépendants, conformément à un rapport en date du 26 septembre 2008 qui sera annexé au présent acte et sera déposé avec le présent acte auprès des autorités de l'enregistrement, la conclusion, rédigée en anglais, duquel se lit comme suit:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

Le montant total de l'apport en nature évalué à quatre cent cinquante millions d'euros (450.000.000.- EUR) tel que déterminé par "PriceWaterHouseCoopers" dans le rapport cité ci-dessus, a été alloué au capital social de la Société à hauteur de soixante-sept millions sept cent deux mille et trois cents Euros (67.702.300.- EUR) et à la prime d'émission de la Société à hauteur de trois cent quatre vingt deux millions deux cent quatre vingt deux sept mille et sept cent Euros (382.297.700.- EUR).

Preuve du transfert à la Société de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il a ainsi été décidé de modifier la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société devant être lu ainsi:

" **Art. 5. (première phrase du premier alinéa).** Le capital souscrit et libéré de la société est fixé à quatre-vingt-onze millions deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent cinquante Euros (91.296.850.- EUR) divisé en trois millions six cent cinquante et un mille et huit cent soixante-quatorze (3.651.874) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune."

Exemption droit d'apport

Dans la mesure où en conséquence de l'apport des actions de "Richemont International Holding", la Société détient 100% des actions de Richemont International Holding, une société ayant son siège social dans un Etat Membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 et demande le bénéfice de l'exemption du droit d'apport.

Frais - dépenses

Les coûts, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et qui peuvent être mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ six mille cinq cents euros.

Dont Acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et demeures, les dites personnes comparantes ont signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: M. LATTARD, C. MARTINS COSTA, M. GADZHALOVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12403. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 OCTOBRE 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008132695/239/170.

(080155156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

NATIXIS Alternative Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008132668/242/12.

(080154847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.785.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008132669/242/13.

(080154770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Investissements du Centaure, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008132670/242/12.

(080154752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Dockland Development S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008132900/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2008, réf. LSO-CV05476. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080155168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Financière Hobby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 139.955.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008132671/242/12.

(080154734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Licensing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 139.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2008132672/242/12.

(080154730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008132676/7241/11.

(080154637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Parkway S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 71.865.

Koordinierte Satzung hinterlegt im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zur Erwähnung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notar

Référence de publication: 2008132677/7241/11.

(080154626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Thomasson SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.432.

L'an deux mille huit, le vingt neuf septembre août.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "THOMASSON SA", R.C.S Luxembourg numéro B 136.432, ayant son siège social à L-1724, Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 Janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 697 du 20 mars 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vikash BHOOBUN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après

reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des représentants des actionnaires et des membres du bureau restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'exercice social de la Société et modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société;
2. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, avant dernier alinéa des statuts de la Société;
3. Modification de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 4, deuxième alinéa des statuts de la Société;
4. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle de la Société et modification subséquente de l'article 16, premier alinéa des statuts de la Société;
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de sorte qu'il commencera désormais le 1^{er} janvier et terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice social en cours ayant commencé le 18 janvier 2008 se terminera le 31 décembre 2008.

Suite à cette résolution l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article 4 est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également emprunter notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies par voie d'émissions d'obligations qui pourront être convertibles et/ou subordonnées et de bons. Par ailleurs la société peut garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux, de toutes structures sociétaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets."

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter deux alinéas à l'article 1^{er} et de modifier les articles 6 et 9 des statuts de la Société, suite à la possibilité d'un actionnaire unique, qui auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Deuxième et troisième alinéa.** La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique."

" **Art. 6.** Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs."

" **Art. 9.** La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'administrateur unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de la société qui se tiendra désormais le dernier jeudi du mois de juin à 10h.

Suite à cette résolution l'article 16 premier alinéa des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 16. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 10h au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille euros (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Bhoobun, C. Petit, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 octobre 2008, LAC/2008/39882. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008132692/5770/109.

(080155212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Monali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 16.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008132679/212/12.

(080154873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Royale Neuve V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008132678/7241/11.

(080154603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

GSLP I Offshore B (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.436.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008132683/212/12.

(080154823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

GSLP I Offshore A (Brenntag) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.437.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2008132694/212/12.

(080154756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 octobre 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2008132808/231/14.

(080154968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 72.989.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008132696/239/12.

(080154728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Swiss Re Treasury (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 72.575.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 octobre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008132697/239/12.

(080154680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

MyTravel Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 83.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008132700/7241/11.

(080154602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

LPCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 135.920.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2008132702/7241/11.

(080154597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Fadore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 117.674.

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of September.
Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

"CINQUECENTO INVESTMENTS S.A.", having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B number 141.449),

hereby represented by Mr Sébastien WIANDER, private employee, with professional address in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 26 September 2008,

which shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole partner of "FADORE S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117674, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 30, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1695 of September 11, 2006. The articles of incorporation have been modified pursuant to a notarial deed on 25 July 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1889 of 7 October 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to reduce the Company's corporate capital by an amount of six hundred seventy-seven thousand five hundred euro (EUR 677,500.-) so as to reduce it from its present amount of six hundred ninety thousand euro (EUR 690,000.-) to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by complete repayment to the sole shareholder and by cancellation of twenty-seven thousand one hundred (27,100) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to confer all and any powers to the managers in order to implement the above resolution.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the Company's articles of association, which will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to modify article 16 of the articles of association which shall be read as follows:

" **Art. 16.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of April at 11 a.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day."

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of "APEF ADVISORY COMPANY S.A.M.", société anonyme monégasque, 7, rue du Gabian, "Gildo Pastor Center", Bloc D, 9^e floor, local n^o 16, Monaco, as manager B.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to cancel the two categories of managers (A and B).

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

"CINQUECENTO INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 141.449),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Sébastien WIANDER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2008.

laquelle restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est la seule associée de "FADORE S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117674, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1695 du 11 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1889 du 7 octobre 2006.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital souscrit de la Société d'un montant de six cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros (EUR 677.500,-) pour le réduire de son montant actuel de six cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR

690.000.-) à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) par remboursement à l'associé unique et par l'annulation de vingt-sept mille cent (27.100) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de conférer tous pouvoirs aux gérants pour l'exécution de la résolution précédente.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune."

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois d'avril à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de "APEF ADVISORY COMPANY S.A.M.", société anonyme monégasque, 7, rue du Gabian, "Gildo Pastor Center", Bloc D, 9^e étage, local n^o 16, Monaco, en tant que gérant B.

Sixième résolution

L'associé unique décide de supprimer les deux catégories de gérants (A et B).

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WIANDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 octobre 2008. Relation: EAC/2008/12413. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 OCTOBRE 2008.

Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008132715/239/109.

(080155297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.

Babcock & Brown (Serifali) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.320.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008132729/206/13.

(080154940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008132747/211/11.

(080154894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Dussmann Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pedus Security S.à r.l.).**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.113.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52971 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008132751/211/12.

(080154867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

GSO Luxembourg Origination Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 116.886.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2008.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2008132758/272/12.

(080154945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2008.

**Uni Solar SA, Société Anonyme,
(anc. Uni Land Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

Référence de publication: 2008132840/5878/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2008, réf. LSO-CV05200. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080155141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2008.